

majors, il aurait réfléchi au danger que courent des esclaves rangés en bataille contre des armes insouciantes.

—On écrit de Toulon : Le vaisseau le Jupiter doit relâcher l'escadre d'évolution de la Méditerranée, dont M. le prince de Joinville vient prendre le commandement.

—M. Vitet a été reçu à l'académie française, où il remplace M. Soumet.

—M. Molé a répondu au récipiendaire. M. Molé a pris pour sujet principal de son discours l'importance des gens de lettres aux diverses époques depuis le seizième siècle.

—Il est mort dernièrement dans le canton de Bâle un homme qui, pour la postérité qu'il laisse, ne trouve son pareil que parmi les patriarches de l'Ancien Testament.

—La douceur de la température de février et des premiers jours de mars a porté quelques personnes à rechercher des similitudes atmosphériques.

—Voici plusieurs années précoces où les récoltes ont été abondantes :

1172.—La douceur de l'hiver permit aux arbres de se couvrir de feuilles. Les oiseaux eurent des petits en février.

1236.—Dans les Vosges, il n'y eut que quinze jours de gelée.

1289.—Les jeunes filles de Cologne portèrent, à Noël et le jour des Rois, des couronnes de violettes et de primevères, et les oiseaux commencent leurs couvées. La récolte fut très-bonne.

1301.—Les feuilles des arbres poussèrent en janvier.

1407.—L'on vit, à la fin d'avril, des cerises mûres à Metz, et des raisins en verges.

1420.—L'on buvait le 22 juillet, du vin nouveau à Metz.

1421.—Les cerises mûrirent en avril et les raisins en mai dans 59 localités de l'Anjou.

1482.—Le 14 mars, on voyait des raisins et des épis de blé.

1500.—Il y avait des fraises sur le marché de Metz le 15 avril.

1503.—Dans la même ville, la veille de Noël, on voyait aux corsets des paysannes lorraines des bouquets composés de violettes, de roses et autres jolies fleurs ; il ne gela que trois jours.

1506.—Les maçons qui travaillaient à la cathédrale de Metz ne cessèrent qu'une journée.

1526.—On avait des poires, des prunes et des pommes dès la Saint-Jean.

1540.—Moisson au commencement de juin, vendanges en août ; les cerisiers donnèrent une seconde récolte en octobre.

1572.—En février, les oiseaux faisaient leurs nids.

1595.—Idem.

Les années 1607, 1609, 1613 et 1619 sont remarquables par leurs hivers très doux, et cependant les récoltes ont été abondantes : il n'y eut point de gelée ni de neige en 1639, et l'on n'alluma point les poêles en 1692.

L'hiver de 1781 est encore présent au souvenir de nos pères comme celui de 1807, année si heureuse pour les récoltes.

En 1822, il n'y eut point d'hiver, la température fut constamment douce, et l'on sait que cette année fut remarquable par l'abondance des récoltes et la qualité supérieure des vins. Les vendanges eurent lieu dans le mois d'août.

POLOGNE.

(Lettre de la Gallicie.)

« Depuis quelques jours que des journaux étrangers nous apportent le récit des événements dont nous venons d'être les témoins, nous voyons combien on est loin de savoir la vérité sur la situation de notre malheureuse province.

Nous vivons nous ici au milieu de terreurs et d'angoisses continuelles. Personne n'a le courage de prendre la plume, et c'est en pensant que vous devez être aussi dans l'inquiétude sur notre sort que je fais un effort sur moi-même pour vous donner quelques détails sur les horreurs dont nous sommes environnés.

« Les massacres, qui ont commencé il y a plus d'un mois à Tarnow, se sont étendus sur plusieurs cercles, et, à ce qu'on assure, ont gagné déjà sur la rive gauche de la Vistule le ci-devant royaume de Pologne, ainsi que le territoire de Cracovie.

« Dans les trois cercles les plus peuplés et autrefois les plus riches de la Gallicie, il n'y a presque plus un seul propriétaire ; tous sont tués ou en fuite ; toutes les maisons sont saccagées.

« Dans le cercle de Tarnow, six propriétaires seulement ont échappé au massacre général, connus particulièrement du starosta Breindl, gouverneur civil avec leurs familles dans la ville de Tarnow, sous la protection des troupes autrichiennes. Les belles terres de Gorsky et de Gliny appartenant à la princesse de Ligne, femme de l'ambassadeur de Belgique à Paris, née princesse Lubomirska, ont été complètement dévastées ; presque tous ses employés ont été massacrés.

« Dans les domaines du prince Ladislas Sanguzko, qui heureusement se trouvait avec sa famille à l'étranger, sous les employés et tous les régisseurs ont été aussi impitoyablement

massacrés. Le château du prince, qui est à portée de canon de la ville de Tarnow, n'a été épargné que parce que les troupes autrichiennes l'ont occupé momentanément.

« Le château de Branow, situé presque sur les bords de la Vistule, appartenant au comte Krawicki, et auquel se rattachent des souvenirs historiques chers à tous les Polonais, a été ravagé, ainsi que le château de Dubiecko et celui de Mchryzchow. Ce dernier, un des plus magnifiques châteaux de la Gallicie, appartient à la comtesse Arthur Potocka.

« Dans quelques endroits, les paysans ont procédé avec certaines formes, qui semblaient annoncer qu'ils obéissaient avec une soumission docile à des ordres impitoyables. Lorsque les paysans se sont présentés au château du comte Kutarsky, ce seigneur, qui était pour eux un véritable père, a cherché à leur faire comprendre tout l'odieux de leur conduite. Ils l'ont écouté avec calme et lui ont répondu de même qu'il n'avait qu'à se préparer à mourir. Alors il leur a demandé le moins le temps d'accomplir ses derniers devoirs en bon chrétien ; ils y ont consenti, et sont allés chercher eux-mêmes le curé du village. Aussitôt que ce courageux et digne citoyen honoraire et chéri de toute la province se fut confessé, les paysans l'ont tué à coups de piques et de poignards.

« Sur un autre point, les paysans furieux et ivres de sang, ayant envahi le château de la comtesse Morika, ont assassiné son mari, son frère et sa belle-mère. Cette malheureuse femme, prenant dans ses bras ses deux enfants, s'enfuit par une porte de derrière et se réfugia dans une chaumière, chez une vieille paysanne. Là, après avoir revêtu ses enfants de chemises grossières et barbouillé leur visage de suie, elle se cacha elle-même dans un grenier ; mais les paysans l'ayant découverte dans son asile, ils l'ont conduite au cabaret du village et l'ont forcée à boire avec eux du pain-de-vie. Après cette orgie, ils ont commis sur cette femme, jeune et belle, les plus infâmes et les plus atroces attentats. Ensuite, ils l'ont abandonnée sans connaissance dans un fossé, d'où un officier autrichien l'a retirée et l'a ramenée à demi-morte dans la ville de Tarnow.

« Quelques officiers autrichiens ont montré, à cette occasion, les sentiments les plus honorables. On cite entre autres M. de Polignac, fils de l'ancien ministre, qui est officier dans l'armée autrichienne. « Ce brave jeune homme, pour sauver des mains des paysans de malheureux enfants de propriétaires qui allaient être égorgés, en a acheté le plus qu'il a pu. Les paysans les lui vendaient 40 kreutzer (1 fr. 50) par tête. »

« A l'époque où je vous écris, les bandes armées de paysans, qui ont été organisées en principe par le colonel autrichien Benedek, parcourent encore le pays et mettent tout à feu et à sang. Le gouvernement prendra sans doute des mesures pour mettre un terme à ces horreurs ; mais jusqu'à présent aucun paysan n'a encore été arrêté ni puni. Les paysans s'imaginent même qu'ils seront récompensés, ce qui augmente encore leur audace. »

« Une lettre de Cracovie, que nous recevons à la date du 21, nous confirme la plupart des détails contenus dans la lettre précédente. Nous citerons seulement les tristes réflexions par lesquelles elle se termine :

« Nous les habitants d'ici, tous les propriétaires qui ont des terres dans cette république et dans la Gallicie, tous voudraient vendre leurs propriétés, s'ils en redevenaient possesseurs, et s'expatrient, car qui serait assez hardi maintenant pour oser posséder ?

« La Gallicie n'est plus qu'une traînée de sang, les gémissements mêlés y ont cessé. Dieu puni, Dieu venge. La sainte et sanglante voie de la croix nous est indiquée, il faut donc y marcher. Les paysans commencent ici à se remuer. La main qui a dirigé, dirige toujours, et oublie totalement celle de Dieu ! Voilà où nous a mis le plus paternel des gouvernements, et certains propos d'un haut employé sont couronnés du plus grand succès. »

« Les principaux habitants sont pris ou tués, les terres sont abandonnées à tous les brigandages. Cette série d'horreurs ne se comprend point ; on reste paralysé devant cet abîme de maux ; trente ans ne suffiraient point pour effacer de pareilles traces. »

« On écrit de la frontière de Gallicie, le 19 mars, à la Gazette de Cologne :

« Les arrestations continuent en Pologne et en Gallicie. Le comte Potulinsky et sa famille viennent d'être transférés à Cracovie sous escorte de gendarmes. Il paraît pour un des agents les plus actifs de la révolte, et le bruit court que l'on a trouvé dans son domaine de Bolrek (territoire de Cracovie) une tulleite qui avait été transférée en fabrique d'armes, ainsi qu'une grande quantité d'armes, notamment des faux et des piques. Sa prière de rester sous la protection de la Prusse a été rejetée, parce que la Prusse ne favorise que ceux qui se rendent les armes à la main. Au contraire, ceux qui se glissent secrètement dans le pays pour y chercher un abri sont livrés, conformément au traité, au conseil de guerre de Cracovie. »

« On lit dans le Journal des Débats :

« Nous avons reproduit, d'après les journaux allemands, l'ordre par lequel le gouvernement autrichien prononçait la confiscation des biens du prince et de la princesse Czartorski sur le territoire de l'empire. Cet ordre a été prononcé à l'occasion de la réponse faite par le prince aux émigrés polonais à Paris, et publiée par nous le 8 mars.

« On se rappelle qu'en 1831, après dix mois d'une insurrection à laquelle le prince Czartorski avait pris la part la plus directe, le gouvernement russe avait confisqué ses biens, et l'avait lui-même condamné à mort par contumace, mais il n'avait point touché aux biens de la princesse ses femmes.

« Nous voyons avec peine le gouvernement autrichien se montrer, autant qu'il est en lui,

encore plus rigoureux, et accumuler les persécutions sur deux nobles têtes, déjà assez frappées par quinze années d'exil. Qu'y avait-il pourtant de nouveau dans les deux exprimés par le prince Czartorski pour le rétablissement de la nationalité de son pays ? Ne les avait-il pas exprimés cent fois depuis 15 ans ? Et dans ces dernières circonstances, quand les émigrés polonais venaient donner un gage de sagesse et d'union, le prince devait-il, en refusant leur concours, les forcer de chercher une autre direction ? Et parce que cette insurrection s'était faite sans lui, était-ce à lui de la condamner ? De toute façon, on ne saurait considérer cet acte de rigueur comme une vengeance aussi inutile qu'injuste. »

A NOS ABONNES.

« Nos Abonnés de la Campagne sont priés de vouloir bien venir régler au plutôt avec nous, leur Abonnement de 1846. La plus grande régularité de leur part satisfait à nos conditions, nous permettrons bientôt d'améliorer notre feuille et de la rendre encore plus digne de leur patronage. Les Abonnés qui doivent sur l'année écoulée n'auront pas droit de se plaindre de nous si au premier de Mai, ils cessent de recevoir notre journal. Avis aux retardataires. »

« NOS ABONNES de la Ville, qui changent de domicile au premier de mai, voudront bien nous donner leurs nouvelles adresses, afin de ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. »



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 29 AVRIL, 1846.

La Session Legislative.

LA DISCUSSION SUR LE BILL DE LA MAISON DE LA TRINITE ET DES PILOTES ET SUR LE BILL DE MILICE.—LES ELECTIONS CONTESTÉES DE MIDDLESEX ET DE WEST-HALTON.—ADRESSE A SON EXCELLENCE SUR SA NOMINATION COMME GOUVERNEUR-GENERAL.—REJET DU PROJET DE LOI DE M. SHERWOOD AU SUJET DES LOIS SUR L'USURE EN HAUT-CANADA.

Nos lecteurs liront avec plaisir la discussion, qui a eu lieu en chambre, jeudi dernier, sur le projet de loi concernant la maison de la Trinité et les pilotes au-dessous de Québec. Les discours du Dr. La Terrière et de M. La Fontaine furent certainement remplis de sens, de logique, d'apropos et tout-à-fait éloquentes. Nous espérons que le comité profitera de leurs suggestions, et apportera à ce projet de loi si défectueux et si injuste dans son esprit et dans ses clauses, des amendements propres à en faire une loi équitable et meilleure.

Vendredi le bill de milice a occupé l'attention de la chambre, et tout le monde a pu apprécier l'esprit d'union et d'entente cordiale qui anime véritablement nos représentants sur une aussi grande et intéressante question. Il n'y a eu qu'une voix parmi eux sur ce sujet, et cette voix exprimait un désir sincère de faire une loi aussi bonne que possible. Le discours du Dr. Taché est éloquent, ferme et noble. Il a fait une profonde impression sur la chambre, et les vifs applaudissements qui l'ont souvent interrompu ont montré toute la satisfaction qu'il a causée.

L'appui franc et cordial, et la bonne volonté exprimés durant cette mémorable séance, sur le bill de milice, est un fait significatif et de haute portée qui donne le plus grand élan à toutes les calomnies portées contre les Canadiens-Français et leur loyauté, depuis un grand nombre d'années, et surtout depuis les malheureux événements de 1837 et 38. Nous avons à nous plaindre de l'organisation du cabinet ; de n'avoir aucune part à l'administration des affaires du pays ; de nous voir représentés dans les conseils de notre souveraineté, par des hommes qui n'ont pas notre confiance, et qui nous furent imposés par l'intrigue et par la violence. Jamais les Canadiens-Français furent si peu satisfaits de l'état politique du pays, et quand le ministère le plus impopulaire, qui fut jamais, nous présente un Bill de Milice, dans des circonstances aussi sérieuses que celles où nous sommes placés, avec l'éventualité d'une guerre avec les Etats-Unis devant les yeux, l'opposition oubliée ses griefs, l'esprit de parti disparaît, les côtés de la chambre se confondent, et les hommes qui ont le plus raison de se plaindre de l'état actuel des choses, sont les premiers à vouloir organiser la milice sur un bon pied, pour la défense du territoire de l'invasion étrangère.

Nous espérons que la discussion de vendredi, aura le bon effet de faire ouvrir les yeux, à ceux qui tiennent entre leurs mains les destinées de ce pays, et qu'ils comprendront enfin, que si le peuple Canadien est exigeant sur ses droits, il sait remplir aussi ses devoirs et ses obligations.

Les contestations des Elections de Middlesex et de West-Halton tirent à la fin ; quelques défauts dans les procédés des commissaires nommés pour s'enquérir, ont fait faire aux comités hier soir, un rapport, dans lequel ils refusent de

prendre connaissance de ces procédés des dits commissaires, qui sont par là même frappés d'illégalité ; la conséquence est que MM. Norman et Durand seront privés de faire valoir les mérites de leurs pétitions et en seront quittes pour des frais considérables, beaucoup de trouble et de temps perdu ; C'est presque toujours ainsi que se terminent les contestations d'élection.

Lundi soir, une adresse de félicitation à Son Excellence Lord Cathcart a été adoptée unanimement par la Chambre sur la motion de M. Draper, secondée par M. LaFontaine. Le bill de M. Sherwood, pour amender les lois sur l'usure dans le Haut-Canada, a donné lieu à des débats longs et animés. Le bill a été rejeté à une grande majorité, MM. Draper et Cayley votant dans la minorité et MM. Viger, Smith et Papineau dans la majorité.

Il arrive encore à la chambre un grand nombre de pétitions, et les projets de lois sont fabriqués avec une rapidité merveilleuse ; comment la Chambre va pouvoir passer tous ces bills, transiger toutes ces affaires, c'est plus que nous pouvons dire, car on dit qu'elle sera prorogée le 15 de mai.

Le Globe de Toronto, parle de la doctrine des deux majorités dont il a été question depuis quelque temps, de la manière suivante : « Jamais nous n'avons rencontré une doctrine plus impudente et plus dénuée de tous principes ; ceux qui la propagent vont tomber dans un tel état de dégradation politique et morale que jamais ils ne pourront en sortir. » Notre confrère est par trop énergique dans l'expression de ses sentiments ; il n'a pas réfléchi que cette doctrine est saine et parfaitement raisonnable aujourd'hui, et aussi longtemps qu'il n'y aura pas fusion de tous nos intérêts ; nous sommes encore deux peuples différents par les lois et les intérêts, et la doctrine des deux majorités vaut cent fois mieux que celle qui voudrait gouverner une section de la province par l'autre.

LA LIGNE DU PEUPLE.

Nous regrettons de voir dans quelques journaux anglais de cette ville, une annonce par laquelle les propriétaires de la ligne du peuple, font savoir au public, que M. JOHN RYAN n'a plus rien à faire avec cette ligne. M. Ryan est le fondateur de cette ligne d'opposition sur le St. Laurent et à ce titre il s'est acquis parmi nous, un certain degré de popularité. Nous ignorons entièrement les causes de ces difficultés ; il faut espérer qu'elles n'affecteront en rien l'avenir de cette ligne de steamers, qui est si nécessaire.

Les propriétaires des steamers sur le lac Ontario ont établi les taux suivants de passage pour la chambre et l'avant. Do Kingston à Hamilton, chambre..... \$41 Do Do Do Do..... 2 Do Kingston à Niagara, chambre..... 41 Do Do Do Do..... 2 Do Kingston à Toronto, chambre..... 4 Do Do Do Do..... 2 Do Kingston à Cobourg et Port Hope, chambre 2 Do Do Do Do..... 1 Les steamers laissent Kingston pour Cobourg, Port Hope et Toronto, chaque jour, (excepté les dimanches,) à 6 heures, P. M., aussitôt l'arrivée des steamers de Montréal. Ils partent aussi chaque jour de Toronto.

LA BANQUE DES MARCHANDS.—Nous avons reçu copie d'un bill (présenté par M. LESLIE) incorporant une banque sous ce titre à Montréal. Les associés nommés dans le bill sont : Augustin Perrault, Olivier Berthelet, Hubert Paré, A. Larocque, Joseph Boulangé, D. Masson, François Perrin, Desmarceau et Marchand, Jean Brunneau, Pierre Concieux, Henry Meyer, Louis Boyer, Charles Wilson, C. Larocque, Fleury T. Saint-Jean, E. Poudrette, Joseph Poudrette, Harloin Lyonnais, J.-B. Brandy, J. S. Benuffy, L. Kelleny, E. J. V. Hudon, Amable Prévost. Le capital de la banque est limité à £150,000, divisée en 6000 actions de £25 chacune.

Nous apprenons que depuis l'ouverture de la navigation, un grand nombre de jeunes gens des différentes paroisses du Canada quittent le pays pour les Etats-Unis ; plus de 200 se sont embarqués à St. Jean durant la semaine dernière. Ils donnent pour raison de leur émigration les prix plus élevés des salaires chez les américains, l'abondance de l'ouvrage et les plus grands avantages qu'ils rencontrent.

Le greffier de la cité vient de convoquer une assemblée du conseil de ville pour mercredi prochain à 2 heures à la requête de MM. Gibb, Glenon, Bourret, Jobin et Perrin. Nous ignorons le but de l'assemblée. Nous pensons pourtant que c'est dans la vue d'adopter des arrangements, s'il est possible, afin de procéder aux affaires.—Idem.

Les pilotes au-dessous et au-dessus de Québec ont adressé, à la législature, des pétitions contre les nouveaux bills de la maison de la Trinité de Québec et de Montréal. Ces pétitions ont été reçues vendredi.—Idem.

Son Excellence le lieutenant-général comte. CATHCART, commandant en chef des forces de Sa Majesté dans l'Amérique septentrionale britannique, et administrateur par intérim du gouvernement civil du Canada depuis le départ de lord METCALFE, a reçu par la dernière maille d'Angleterre la commission qui le nomme gouverneur-général de ces provinces, et a été installé dans ces hautes fonctions vendredi dernier. Son excellence a prêté serment entre les mains de l'honorable J. R. VALLIÈRES DE SAINT-REAL, juge en chef du district de Montréal, en présence des autres juges, des chefs de départements, d'un nombreux état-major, etc.—Idem.

M. FERRIER, le maire ou l'anti-maire de Montréal, est parti pour l'Europe, où il va faire un voyage pour sa santé.

PREMIER ARRIVAGE D'OUTRE MER.—Le navire Albion, capitaine Allan, parti de Glasgow le 28 mars, est arrivé dans notre port vendredi soir, 24 avril, entre 11 heures et minuit, chargé de marchandises pour Montréal, et a continué sa route samedi matin. Il avait une vingtaine de passagers de chambre. Les navires James Campbell, Jane Brown et Erromanga sont sortis de la Clyde en même temps que lui. Le 13 et le 14 courant il a rencontré d'immenses quantités de glaces sur les bancs de Terre-neuve, et a donné pendant la nuit contre un banc de glace qui a emporté son tiller et endommagé son étrave. Il n'a pas vu de glaces dans le golfe, ni de bâtiments en rivière.—Idem.

AUX CORRESPONDANTS.—Le 2d. Article sur le Système Commercial, paraîtra vendredi prochain.

« La Nouvelle Intéressée : Les deux jeunes Filles ou Les Revers de la Fortune, est sous considération.

Nous accusons réception de la lettre de M. R. M. de New-York, nous y donnerons toute notre attention.

ETATS-UNIS.

AFFAIRES DE L'ORÉGON.

La notice votée le 16 par le Sénat retourna le 17 à la chambre, et les représentants, trouvant, d'une part, qu'elle était trop amicale pour l'Angleterre, et que, d'autre part, il convenait à des consciences pures, d'assumer sans restrictions la responsabilité de leurs actes, au lieu de rejeter cette responsabilité sur un tiers, faisant tenants, quelques modifications à la phrase anglonome de M. Crittenden, et donnaient mandat à M. Polk de signifier la notice.—Le lundi, 20, la résolution ainsi ramenée par la chambre, revenait au Sénat, qui, sans même la discuter, refusa de s'y soumettre, à la majorité de 29 voix contre 21.

Qui l'emportera ? ni les uns ni les autres ; une transaction surdura, je l'espère. Qu'il en soit, il y a procès entre les deux camps et comme pour terminer le procès il faut ordinairement s'en rapporter à la décision de juges ou d'arbitres, dans leur séance du 21, le Sénat et la Chambre (chacun en ce qui le concerne) ont nommé, pour le règlement de la question, un comité de conférence.

MEXIQUE.—On lit dans l'Union du 17 : Quelques jours après leur révolte, les troupes d'Amputin retournèrent sous leurs drapeaux, et la division, forte de 3,000 hommes, marcha, le 14, de San-Luis de Potosi sur Matamoros, vers les bords de la rivière del Norte. La division du général Vega, qui a succédé à Arista, prit de Monterey, la même direction. Indépendamment d'un emprunt de \$1,850,000, contracté par le gouvernement, il y a peu de temps, on a employé d'autres moyens pour avoir de l'argent, à l'aide duquel on pense pouvoir réunir, à la fin de mars ou au milieu d'avril, une armée de six ou sept mille hommes, vers la rivière del Norte.

Nous trouvons aussi dans l'Union une lettre de la Havane, en date du 8 avril, dont nous traduisons les passages suivants : « Le général Almonte est arrivé ici, hier, sur un steamer anglais, se rendant, dit-on, en France, comme ambassadeur du Mexique. A peine débarqué, il s'est rendu auprès de Santa-Anna, qui habite à trois milles de la ville, et ils sont restés enfermés tous les deux jusqu'à minuit. Personne ne sait le résultat ni le sujet de leur conférence, mais ce qui est bien connu, c'est qu'Almonte n'a payé son passage que jusqu'à la Havane, qu'Almonte son départ de Vera-Cruz il avait présidé une junta considérable de Mexicains qui avait pour objet de renverser le gouvernement actuel du Mexique. Les uns avaient l'intention de placer Almonte à la tête du gouvernement, en rappelant Santa-Anna et tous ceux qui avaient été bannis avec lui ; les autres voulaient la réintégration de Santa-Anna. Ces différents partis n'étaient point d'accord, et l'on ignore s'ils ont réussi à s'entendre. D'après la manière de parler de Santa-Anna, on peut assurer que son rappel serait favorable aux affaires américaines avec le Mexique. »

MARIAGES.

En cette ville, ce matin par Messrs Fay, M. Amable Moussette, à dame veuve Louis Dufresne tous deux de cette ville.

DÉCÈS.

En cette ville, le 17 du courant, après une longue maladie souffrante avec une résignation toute chrétienne, dans Angélique Gauthier, épouse de M. Pierre Bruyère, à l'âge de 16 ans et 8 mois. Ses belles qualités lui avaient attiré l'estime de tous ceux qui la connurent. Elle laisse pour déplorer sa perte, un jeune époux, un père et une mère inconsolables et de nombreux parents et amis qui ne l'oublieront jamais. (Communiqué.)

En cette ville, le 23 avril courant, Basile, enfant de M. Raphaël Tancou, âgé de sept mois et demi. A St. Ours, le 21, subitement, M. J. B. Ross, fils de J. B. Ross, écrivain, au pied du courant, âgé de 36 ans. A St. François de la Baucce, le 18, M. Bernard Orlandin, âgé de 36 ans. A St. Jacques de l'Acadian, le 19 avril, François-Zélie Edmond, âgé de 9 mois et demi, enfant de A. Gauthier, écrivain, N. P.

Brique de St. Ours.

LES 5-vaux propriétaires d'une briqueterie considérable à St. Ours, auront à vendre au 1er Juin prochain. Plusieurs 100,000 briques de la meilleure qualité, qu'ils livreront soit à Montréal, aux Trois-Rivières ou à Québec. JOS. MORIN ET FILS. St. Ours.

Montréal, 28 Avril 1846.



AVIS est par le présent donné que SON EXCELLENCE le Gouverneur Général tiendra UN LEVEE à la Maison du Gouvernement, rue Notre-Dame, LE JEDI prochain, à UNE heure P. M. Les Messieurs qui se présenteront sont priés de se munir de Cartes sur les quels leurs noms seront écrits, qu'ils dériveront à leurs présentations, à l'Aide-Camp de Service. Par ordre, JOHN DOUGLAS, Major A. D. C.

Maison du Gouvernement, 25 avril 1846

LES BAINS DE MONTRÉAL, No. 20, rue Craig, SONT MAINTENANT OUVERTS TOUS LES JOURS, Depuis 5 heures A. M. à 10 P. M. GEO. GARTH, Montréal, 24 avril, 1846.